

VADE-MECUM CLASSES QUI DANSENT 2024-25



Ce vademecum présente le cadre partenarial et pédagogique du dispositif.

« Classes qui dansent » est un dispositif qui offre la possibilité aux élèves

- de s'initier à la pratique chorégraphique grâce à des interventions de danseurs - chorégraphes professionnels ;
- de découvrir la création artistique en danse.

Le dispositif propose également un accompagnement des enseignants dans la conduite d'un projet chorégraphique.

« Classes qui dansent » se déploie sur l'ensemble du territoire ardéchois. Il porte une attention particulière aux écoles situées sur des territoires éloignés de l'offre culturelle. Il s'articule avec les autres politiques publiques en matière d'éducation artistique et culturelle, notamment la politique de Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) portée par l'Etat, le Département de l'Ardèche, la Région et la CAF.

« Classes qui dansent » est un dispositif partenarial soutenu et suivi par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Auvergne-Rhône-Alpes (Ministère de la Culture), la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche (DSDEN).

1. Dimensions et objectifs du dispositif

Le projet comporte :

- une dimension artistique, au travers d'une rencontre avec l'artiste et sa démarche de création ;
- une dimension culturelle, par la rencontre d'œuvres artistiques (assister au spectacle) et par la visite du lieu de spectacle ;
- une dimension « éducative », par l'acquisition de références culturelles et de compétences.

Le projet aboutit traditionnellement à une production des élèves. Un retour (articles de presse, photos, reportages...) et un bilan (qualitatif, quantitatif, pédagogique) sur les actions et les spectacles vus sont attendus.

Les objectifs visés pour les élèves sont :

- la sensibilité, la créativité, la poésie, l'aisance corporelle ;
- la capacité à écouter, à regarder, à organiser et à composer ;
- l'attitude de spectateur « averti » et l'acquisition d'un esprit critique.

2. Proposition artistique et culturelle

La Compagnie la Baraka, Format, le Lux Scène Nationale de Valence, le Théâtre de Privas Scène conventionnée Art en Territoire, sont les structures culturelles partenaires du dispositif « Classes qui dansent ».

Après validation des candidatures, les structures culturelles partenaires seront en relation directe avec les enseignants des écoles sélectionnées pour affiner et co-construire le programme de l'année et le calendrier des interventions.

Le dispositif s'articule autour des **trois piliers de l'Enseignement Artistique et Culturel (EAC)** :

- la pratique chorégraphique, comprise entre 8h et 12h par élève ;
- la rencontre avec un artiste, un lieu de culture et une œuvre, constituée d'une sortie au spectacle sélectionné et d'une médiation autour de la représentation ;
- l'acquisition de connaissances.

Les enseignants des classes retenues reçoivent une journée de formation dispensée par la structure partenaire.

3. Public concerné

Le dispositif « Classes qui dansent » s'adresse aux cycles 2 et 3, et au cycle 1 en fonction du partenariat.

4. Périmètre d'intervention des structures culturelles partenaires

Les structures culturelles partenaires du dispositif « Classes qui dansent » se répartissent les interventions sur le territoire en fonction de leur implantation géographique ; approximativement :

- la Compagnie **LA BARAKA** pour le nord de l'Ardèche
Contact : **Magdalena MAREK**
magda@compagnielabaraka.com 07 82 58 60 73 / 09 75 19 86 90
- la Compagnie **FORMAT 07** pour le sud de l'Ardèche
Contact : **Mathilde Charlier**
mathilde@format-danse.com 04 26 62 21 35 / 07 81 10 78 36
- le **THEATRE DE PRIVAS** pour le centre de l'Ardèche
Contact : **Elise Deloince**
elise.deloince@theatredeprivas.com 04 75 64 93 44 / 06 84 74 51 68
- le **LUX** pour la vallée du Rhône.
Contact : **Camille Chignier**
camille.chignier@lux-valence.com 04 75 82 60 41 / 06 46 31 07 20

5. Accompagnement du projet

Les structures partenaires sont au cœur de l'élaboration du projet : mise en lien avec un artiste, co-construction des contenus pédagogiques, du calendrier et du budget, demande de financement, suivi des interventions. Elles organisent le cas échéant des médiations complémentaires à l'attention des élèves dédiées à la culture chorégraphique et/ou scénique.

L'artiste-chorégraphe initie les élèves aux fondamentaux de la danse et favorise l'émergence de leur créativité et de leur imaginaire.

La DSDEN, par l'intermédiaire des Conseillers Pédagogiques de Circonscription (CPC), aide à l'élaboration des projets et à l'organisation des journées de restitution. Les Conseillers Pédagogiques Départementaux en EPS traitent et valident les demandes sur la plateforme ADAGE. La chargée de mission EAC crée la campagne de candidature sur la plateforme ADAGE.

L'ensemble des partenaires participe à l'élaboration du cadre de ce dispositif.

6. Les financeurs du projet

La DRAC Auvergne Rhône-Alpes finance les interventions des artistes (transport, repas, hébergement), l'atelier du regard et la journée de formation pour les enseignants.

La structure culturelle finance le coût de son personnel de coordination et les coûts de diffusion des spectacles (cession, transports et hébergements des artistes dans le cadre de cette diffusion).

La DAAC et la DSDEN rémunèrent les agents en charge de la coordination du dispositif.

L'école prend en charge l'organisation et la réservation des transports des élèves (restitutions et « rencontre avec une œuvre »), et elle les finance. Elle finance aussi le coût forfaitaire par élève d'entrée au(x) spectacle(s) programmé(s).

7. Calendrier du dispositif « Classes qui dansent »

- **lundi 27 mai au dimanche 22 septembre 2024 à 18h** : candidatures sur la plateforme ADAGE
- **lundi 23 septembre au dimanche 6 octobre 2024** : instruction sur ADAGE ;
- transmission des avis à la DRAC par la DSDEN ;
- **entre le lundi 7 au vendredi 11 octobre 2024** : commission de sélection des classes (structures culturelles partenaires, DSDEN, DAAC et DRAC) ;
- **entre le 14 et le 18 octobre 2024** : transmission des avis aux écoles par les circonscriptions ;
- **novembre 2024** : édition des plannings d'intervention et mise en relation entre les structures culturelles et les enseignants (pour l'élaboration des plannings de travail) ;
- **décembre 2024** : formations des enseignants (en lien avec les circonscriptions) ;
- **de janvier à mai 2025** : interventions (ateliers de pratique à l'école avec l'artiste) ;
- **de mai à juin 2025** : répétitions et restitutions.

8. Contacts DSDEN

Isabelle Joly, Conseillère Pédagogique Départementale EPS
Isabelle.Joly@ac-grenoble.fr 06 70 79 02 80

Cécile Boddaert, Chargée de mission EAC, département de l'Ardèche
ce.dsden07-cm-pedago@ac-grenoble.fr 06 34 33 94 28